

La science ouverte à AgroParisTech

Politique
d'établissement
2026-2030

Table des matières

Préambule	3
Contexte	4
Valeurs et principes portés par la politique d'AgroParisTech	6
Pilotage et gouvernance de la science ouverte à AgroParisTech	8
Engagements d'AgroParisTech	11
1. Favoriser un accès ouvert et pérenne aux résultats de la recherche d'AgroParisTech	12
2. Encourager des modes de publication scientifique ouverts et responsables	16
3. Encourager l'ouverture des modalités de construction et de validation de la recherche	20
4. Donner à la communauté de recherche les moyens de l'ouverture	22
5. Accompagner la montée en compétence et la mise en œuvre de pratiques science ouverte	24
6. Garantir la qualité et l'ouverture des données sur la recherche menée à AgroParisTech	26
7. Encourager l'intégration de la science ouverte dans les activités d'enseignement d'AgroParisTech	28
8. Favoriser le développement d'une recherche ouverte et intègre	30
9. Favoriser l'ouverture de la recherche à la société	31
10. Favoriser l'ouverture de l'innovation à la société	32

Préambule

Les transitions des systèmes de production agricole, la préservation de l'environnement, ou encore les transformations alimentaires et non alimentaires durables et bénéfiques à la santé humaine sont inscrites au cœur des missions d'AgroParisTech, Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement¹. Ces enjeux, nombreux et complexes, font écho aux préoccupations de la société et animent la vocation de l'établissement à produire et apporter des compétences et des savoirs fondés sur les sciences et l'ingénierie du vivant et de l'environnement.

Parallèlement, les profondes évolutions qui, grâce notamment aux technologies numériques, élargissent les possibilités offertes aux chercheurs pour produire, diffuser et enrichir leurs travaux, permettent de créer un environnement facilitant l'ouverture, la libre circulation et la réutilisation des résultats de la recherche mais aussi la participation à leur construction, ensemble que l'on désigne aujourd'hui sous l'expression de science ouverte.

Prenant acte de ces évolutions, et s'appuyant par ailleurs sur les dynamiques engagées aux échelles internationale et nationale ainsi que sur les orientations prises en interne depuis sa création en 2007, AgroParisTech met à jour dans le présent document sa politique de science ouverte dont une première version a été lancée en 2020.



¹ Stratégie recherche d'AgroParisTech, 2023-2030 : <https://www.agroparistech.fr/recherche/recherche-au-coeur-missions-dagroparistech>

Contexte

Le concept de « science ouverte » (*open science* en anglais) se développe dans le prolongement des initiatives en faveur de l'« accès ouvert » (*open access*) aux publications scientifiques.

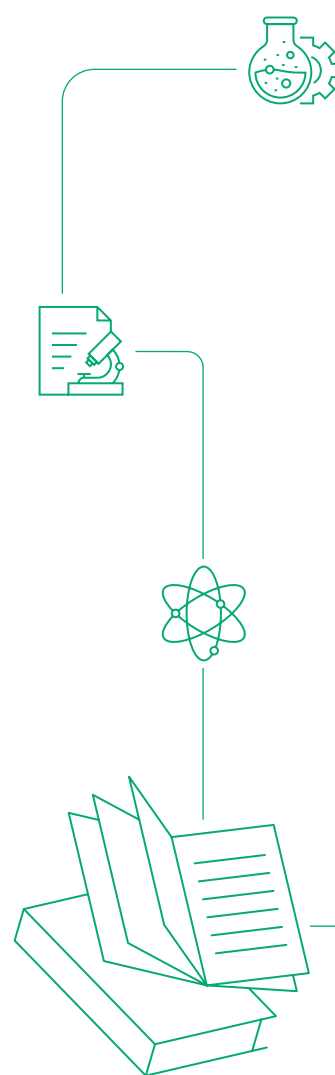
Il vise à appliquer la philosophie de l'ouverture à l'ensemble des productions et des mécanismes de construction des résultats scientifiques, au-delà du seul format de la publication (article ou ouvrage). Il s'appuie sur le principe selon lequel toute recherche financée en majorité par des fonds publics doit pouvoir être librement accessible et réutilisable, sans barrière financière ou technique, par tout citoyen ou citoyenne qui le souhaite, et dans le respect des législations en vigueur.

Il s'agit d'un terme englobant, qui peut recouvrir une variété plus ou moins large de productions ou de concepts : publications, ouvrages, données de la recherche, codes sources, ou encore ressources éducatives libres, mais aussi protocoles de recherche, rapports d'évaluation par les pairs, etc.

Cette approche doit également prendre en compte, notamment pour ce qui relève des données, les situations dans lesquelles l'ouverture ne sera pas possible. Elles relèvent d'exceptions, qui sont justifiables par des raisons juridiques, réglementaires, contractuelles ou éthiques, selon la maxime « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ».

Alors que nos sociétés sont confrontées à des défis majeurs et complexes, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche portent une forte responsabilité pour garantir l'accès à des données de qualité, richement documentées et couvrant une vaste diversité de domaines afin de contribuer à la production de connaissances relatives aux crises liées à l'environnement, au climat, à la santé ou à l'alimentation. Ces connaissances ne peuvent se construire que collectivement. L'accès le plus large possible à ces travaux est donc essentiel et il a été démontré que des résultats ouverts sont davantage lus et cités ².

La transparence des mécanismes de construction et de validation des résultats scientifiques s'impose également de plus en plus comme un enjeu sensible dans un contexte où la reproductibilité des travaux de recherche est questionnée dans de nombreuses disciplines, et où la pression à publier toujours plus et plus vite dans un univers compétitif est identifiée comme un facteur favorisant les erreurs, ou les atteintes à l'intégrité scientifique avec la production de publications contenant des éléments plagés, falsifiés ou frauduleux.



² Comité pour la science ouverte, « Pour la première fois à l'échelle d'un pays entier, la France, une étude montre que les pratiques de science ouverte sont associées à une augmentation des citations », 2025, <https://www.ouvrirlascience.fr/pour-la-premiere-fois-a-lechelle-dun-pays-entier-la-france-une-etude-montre-que-les-pratiques-de-science-ouverte-sont-associees-a-une-augmentation-des-citations/>

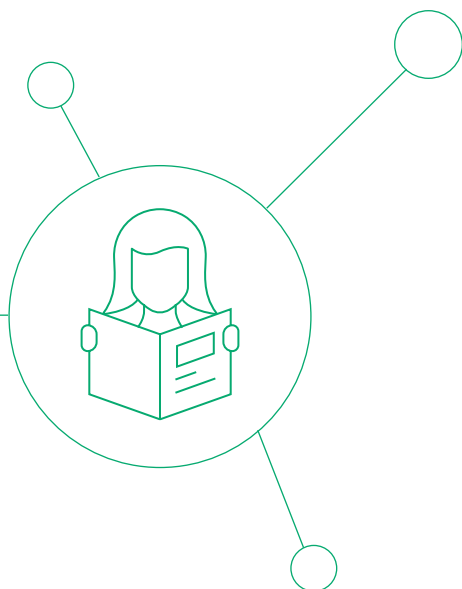
Par ailleurs, les acteurs de la recherche sont confrontés à des ressources humaines, financières et environnementales de plus en plus contraintes, qui posent la question du potentiel de réutilisation³. L'ouverture des résultats, méthodes et protocoles doit permettre d'éviter, autant que possible, la redondance et d'exploiter tout le potentiel des projets menés, en particulier lorsqu'ils ont nécessité des investissements ambitieux ou généré des résultats uniques.

Au-delà des attentes et besoins de communautés de spécialistes, le développement de la science ouverte s'inscrit enfin dans un contexte plus large de questionnements sur la place de la science dans la société, et d'une demande de plus en plus forte pour davantage d'ouverture et d'interactions au-delà des seuls cercles académiques avec l'ensemble des citoyens. Cela rejoint les questions de sciences participatives et d'innovation ouverte, vues comme issues du partage et de la collaboration entre diverses parties prenantes pour la production de résultats scientifiques ou d'innovations.

La science ouverte pour AgroParisTech désigne ainsi **l'ensemble des principes et des actions à destination de l'ensemble de la société qui facilitent le libre accès et la réutilisation des productions de la recherche scientifique, ainsi que la transparence et l'ouverture des processus de la recherche.**

Par productions de la recherche scientifique, nous entendons l'ensemble des produits issus d'une activité de recherche : publications, ouvrages, communications, rapports, données, codes sources, brevets, etc.

Par processus de la recherche scientifique, nous désignons l'ensemble des dispositifs qui interviennent dans la construction des résultats, notamment les dispositifs de production de questions et d'hypothèses, d'acquisition des données, d'évaluation et de validation par les pairs.



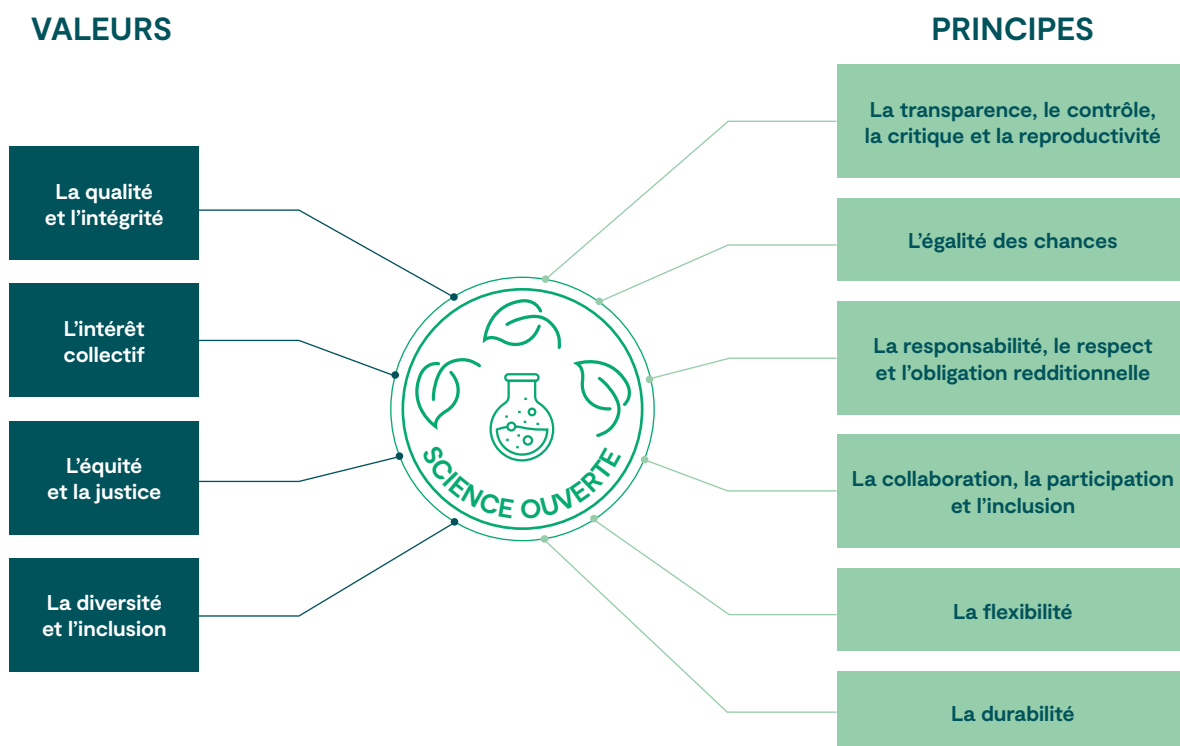
³ Le coût matériel et environnemental du numérique notamment est aujourd'hui bien documenté et interroge la manière dont la recherche pourrait anticiper les prochaines décennies au regard de la croissance de certains usages (production de données massives, intelligence artificielle, etc.) : cf. Sylvain Contassot-Vivier, « Réalité matérielle du numérique », journée d'études *Love Data Week* Université de Lorraine, 2024 : https://zenodo.org/records/18479818?preview_file=ldw2024_contassot_vivier.pdf



Valeurs et principes portés par la politique d'AgroParisTech

En tant qu'établissement public exerçant une triple mission d'enseignement supérieur, de recherche scientifique, et d'innovation, AgroParisTech affirme son engagement en faveur d'une science la plus ouverte possible, de la communauté scientifique à l'ensemble de la société civile. Les résultats de cette recherche, mais également ses processus de construction, depuis la formulation d'hypothèses jusqu'à la production de connaissances, doivent être rendus accessibles à tout citoyen ou citoyenne. Cet engagement est cohérent avec la volonté du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche de développer l'accès ouvert aux résultats, aux méthodes et aux produits de la recherche publique telle que définie dans la Stratégie Nationale Science Ouverte⁴ (2026-2033), ainsi qu'avec les politiques et actions développées par les financeurs publics et les partenaires de l'établissement. Il se décline dans les différents axes de notre politique.

AgroParisTech reconnaît pleinement les valeurs et principes définis dans la Recommandation de l'UNESCO⁵ sur une science ouverte (2021), principal texte de référence à l'échelle internationale sur le sujet.



D'après Recommandation de l'Unesco pour une science ouverte, 2021, page 19, CC-BY-SA

⁴ <https://www.ouvrirlascience.fr/strategie-de-science-ouverte/>

⁵ https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379949_fre

La politique d'AgroParisTech s'appuie en particulier sur les grands principes suivants, qui en sous-tendent les orientations et les actions associées.

AgroParisTech défend une recherche transparente, intégrée et reproductible.

En accord avec le cadre juridique et réglementaire, toute recherche publiée doit autant que possible rendre compte de manière ouverte des données, éléments de méthode, protocoles, codes, documentations complémentaires de manière suffisamment détaillée pour être exploitables par toute personne extérieure au projet. Ces différents éléments, associés à chaque publication, doivent être de qualité suffisante pour permettre d'expliquer, soutenir, réexploiter et le cas échéant reproduire les conclusions présentées.

AgroParisTech défend une approche collaborative et inclusive de la science ouverte.

Toute personne, indépendamment de son profil, de sa nationalité, de sa discipline ou de ses ressources doit avoir la possibilité de contribuer à la construction et à la réutilisation de savoirs ouverts, selon des modalités adaptées à la nature du projet de recherche concerné et à la diversité des parties prenantes. Cette approche accorde une attention particulière à la diversité des contributions possibles, issues ou non du monde académique, pouvant intervenir aux différentes étapes d'un projet, depuis la construction des questions de recherche jusqu'à la valorisation des résultats.



AgroParisTech défend une approche non marchande de la science ouverte.

Dans un contexte de monopole commercial détenu par un petit nombre d'acteurs de l'édition et des services aux chercheurs qui se traduisent par des modèles économiques de plus en plus onéreux pour les établissements publics, AgroParisTech priorise dans sa politique toute action permettant de développer des alternatives à ce système. La communauté académique, dans toute sa diversité, doit être en mesure de piloter et d'adapter à ses besoins les différentes infrastructures et modes d'organisation relatives à la science ouverte sans dépendre de stratégies commerciales qui imposent des choix stratégiques sur des fonctions clés de l'activité scientifique.

AgroParisTech défend une approche de la science ouverte comme élément de réponse à un environnement de travail de plus en plus contraint.

Alors que les ressources financières, énergétiques, humaines ou matérielles nécessaires au fonctionnement d'outils (informatiques notamment), au développement de protocoles de recherche complexes ou encore à la mise en qualité de données se révèlent toujours plus précieuses, il devient nécessaire de se poser la question du potentiel de réutilisation des données, codes, protocoles et tout autre élément constitutif d'une démarche scientifique. Toute recherche doit pouvoir être accessible au public le plus large possible dans le respect des contraintes identifiées, et être réexploitable en confiance pour de nouvelles questions de recherche, afin d'optimiser les ressources disponibles.

Pilotage et gouvernance de la science ouverte à AgroParisTech

1. Organisation interne

La politique science ouverte est portée par **une chargée / un chargé de mission** au sein de la Direction de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique (DRITT).

Elle / il est responsable du **pôle « Science ouverte, Données de la recherche, Bibliométrie »** de la DRITT. Ce pôle est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des politiques science ouverte et données de la recherche d'AgroParisTech.

AgroParisTech dispose d'une **politique « gestion et ouverture des données de la recherche »**. Elle est articulée avec la politique science ouverte, mais aborde toutes les étapes du cycle de vie de la donnée qu'elles soient ou non liées à la question de l'ouverture.

La chargée / le chargé de mission science ouverte anime le **comité science ouverte d'AgroParisTech**.

Ce comité a pour missions :

- De contribuer à la définition et la mise à jour de la politique science ouverte ;
- De contribuer aux arbitrages stratégiques sur les sujets science ouverte selon les besoins ;
- D'évaluer les projets déposés à l'appel à projet « soutien à la science ouverte ».

Il est composé des personnes suivantes ou leur représentante / représentant :

- Directrice générale adjointe / directeur général adjoint chargé des affaires académiques
- Directrice / directeur de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique
- Responsable de l'innovation
- Responsable du réseau d'accompagnement à la recherche EurêKA
- Responsable de la politique « données de la recherche »
- Responsable de la politique « sciences et société »
- Administratrice / administrateur du portail HAL-AgroParisTech
- Directrice / directeur des documentations - DDPC
- Directrice / directeur des formations doctorales - DFD
- Directrice / directeur de l'école doctorale ABIES
- Directrice / directeur de la communication - Dicom
- Représentantes / représentants des départements de formation et de recherche
- Référente / référent à l'Intégrité scientifique - RIS
- Chargée / chargé de mission science ouverte de la GS Biosphera (Université Paris-Saclay)

Sont invités selon les ordres du jour :

- Responsable des ressources électroniques (DDPC)
- Chargée / chargé de mission montage de projet (DRITT)

Trois cellules transversales sont dédiées à l'accompagnement de la communauté de recherche :

Cellule HAL⁶

Cette cellule prend la suite du réseau des relais HAL qui avait été créé en 2018, en s'adaptant à la nouvelle configuration de l'établissement suite au rassemblement de plusieurs sites à Palaiseau. Lancée en janvier 2023, elle vise à apporter un appui sur le portail HAL-AgroParisTech (formation au dépôt, suivi qualité, etc.).

Cellule Données de la recherche⁶

Lancée au printemps 2021, elle intervient sur les questions techniques qui peuvent se poser pour la gestion et l'ouverture des données : relecture de plan de gestion de données, définition d'une stratégie de publication ou de partage de données, conseils pour remplir des dossiers de candidature à des appels à projet, besoins techniques (informatiques et de stockage) ou juridiques.

Cellule Publication scientifique⁶

Lancée en janvier 2025, cette cellule accompagne la communauté sur les réponses à apporter vis-à-vis des offres des éditeurs en matière d'accès ouvert, et plus globalement sur la définition d'une stratégie de publication la plus adaptée aux besoins exprimés. Un accompagnement spécifique aux membres de comités éditoriaux de revues est proposé. La cellule assure également le pilotage des indicateurs liés aux frais de publication et aux offres des éditeurs incluant un volet science ouverte.

Un **réseau de référents données de la recherche (RDR)**⁷ accompagne les communautés au niveau des unités de recherche sur le sujet des données.

La chargée / le chargé de mission science ouverte participe au comité de pilotage sciences et société d'AgroParisTech.



⁶ Les cellules d'accompagnement sont présentées sur la page suivante : <https://www.agroparistech.fr/recherche/science-ouverte/science-ouverte-agroparistech>

⁷ Lettre de mission des référents données recherche, 2021 : https://www.agroparistech.fr/sites/default/files/media/2024-03/202111_lm_correspondants_dr_unites_vf1.pdf

2. Lien aux partenaires

2.1. INRAE

INRAE formalise sa politique science ouverte au travers plusieurs documents de cadrage disponibles sur un site dédié : <https://science-ouverte.inrae.fr>

AgroParisTech et INRAE collaborent depuis plusieurs années sur leur dimension nationale et dans le cadre des stratégies de site sur la science ouverte et les données de la recherche, notamment à Paris-Saclay, Nancy et Montpellier. En particulier, s'est mise en place au cours de la période une mutualisation des personnels impliqués au sein des réseaux de référents données recherche de proximité dans les UMR communes : Référents Données Opérationnels (INRAE) et Référents Données Recherche (AgroParisTech). Les deux réseaux sont animés dans une logique de complémentarité et de non-redondance pour les personnels impliqués. Les collaborations incluent également une coordination pour l'administration des dépôts réalisés dans HAL attachés aux unités communes, une mise en commun de l'offre de formation dédiée à la science ouverte et aux données de la recherche dans les unités, ou encore l'organisation d'événements dédiés à la science ouverte aux échelles nationale et locale.

2.2. Université Paris-Saclay

L'Université dispose d'une stratégie commune « Document unique de la science ouverte »⁸ (2022, mise à jour en 2026) qui formalise les projets menés sur le périmètre élargi. Une stratégie « données de la recherche, algorithmes et codes » est en cours de préparation.

AgroParisTech participe au comité de pilotage science ouverte de l'université Paris-Saclay et est partenaire de l'atelier de la donnée DatASaclay. En matière d'accompagnement, l'université applique le principe de subsidiarité vis-à-vis des établissements-composantes et partenaires.

AgroParisTech collabore avec la chargée / le chargé de mission science ouverte de la GS Biosphera sur des actions communes en matière de formation et d'accompagnement des unités.

AgroParisTech copilote, avec l'Université Paris-Saclay, l'action du programme « *Springboard* » dédiée au recrutement de personnels spécialisés afin de stimuler ou renforcer la montée en compétence des différentes communautés scientifiques de l'Université en matière de gestion et d'ouverture des données de la recherche.

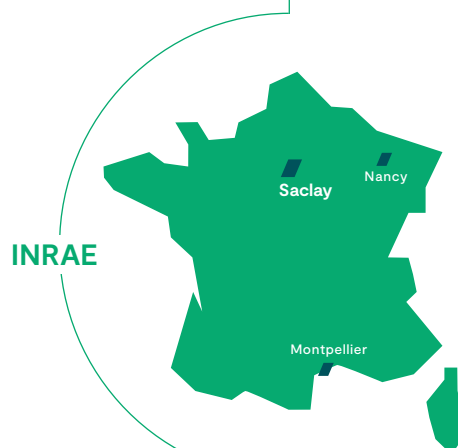
2.3. Université de Lorraine

Le site lorrain s'est doté d'un document stratégique : « Pour une recherche lorraine plus reproductible, intégrée et ouverte »⁹ et dispose d'un site dédié : <https://scienceouverte.univ-lorraine.fr/>. AgroParisTech participe au comité de pilotage science ouverte du site lorrain et est partenaire de l'atelier de la donnée ADOC Lorraine. Les réseaux de proximité, référents données et ambassadeurs science ouverte, sont mutualisés dès lors que les personnes concernées sont d'accord. AgroParisTech est partenaire du projet « Diamant'AIR », financé par le Fonds National pour la Science Ouverte (FNSO) et coordonné par l'Université de Lorraine, dont l'objectif est de structurer l'accompagnement au développement des revues diamant sur le site lorrain.

2.2. Université de Montpellier

L'Université formalise sa stratégie en matière de science ouverte sur un site dédié : <https://scienceouverte.edu.umontpellier.fr/>

AgroParisTech est partenaire de l'atelier de la donnée ECODOR.



⁸ <https://www.universite-paris-saclay.fr/sites/default/files/2026-02/Document-unique-science-ouverte-2026.pdf>

⁹ Université de Lorraine. (2026). Pour une recherche lorraine plus reproductible, intégrée et ouverte. UNYS. <https://doi.org/10.5281/zenodo.18341873>

Engagements d'AgroParisTech

Chacune des dix orientations identifiées ci-dessous se décompose en trois parties : les objectifs, la description des mesures associées, et les actions proposées à horizon 2030. Les éléments définis dans la feuille de route associée à la stratégie recherche 2023-2030 sont inclus. Un ordre de priorité est attribué aux actions afin d'aider au pilotage de la politique sur une échelle de 1 à 3, 1 représentant les actions considérées comme les plus importantes à maintenir. La mise en œuvre de ces actions et leur degré de priorisation seront ré-évalués autant que nécessaire au cours de la période selon les moyens disponibles et les évolutions du paysage institutionnel.

Les orientations sont articulées le plus étroitement possible avec les autres missions et politiques de l'établissement (données de la recherche, innovation, sciences et société, etc.), et avec les différents cadres (politiques, juridiques, réglementaires, contractuels, etc.) qui déterminent les conditions sous lesquelles cette ouverture peut s'organiser. Par ailleurs, elles tiennent compte des situations dans lesquelles des mesures de confidentialité demeurent nécessaires ou requises, notamment dans le cadre de projets impliquant une valorisation économique (dépôt de brevet, création d'entreprise, etc.). Sauf mention contraire, ce texte s'applique aux recherches financées en majorité ou en totalité par des fonds publics (financements récurrents, appels à projet issus d'agences publiques, salaires, coûts d'hébergement, etc.). Les conditions de diffusion et de réutilisation des productions réalisées dans un cadre contractuel avec des tiers non académiques peuvent comporter des clauses de confidentialité spécifiques.

Les dernières évolutions technologiques majeures en matière d'intelligence artificielle ont une influence dans toutes les dimensions de l'établissement, incluant ce qui relève de la science ouverte (enjeux liés à la transparence des outils utilisés en recherche, impacts sur l'accessibilité de plateformes ouvertes, évolution des modèles économiques des éditeurs, etc.). AgroParisTech ne s'étant pas encore doté de politique sur l'utilisation de l'IA générative, les politiques science ouverte et données de la recherche seront revues lorsque l'établissement aura formalisé ses recommandations.

Le périmètre des personnes concernées par l'ensemble des mesures de cette politique est le suivant :

Agents d'AgroParisTech : toute personne employée par AgroParisTech exerçant une activité de recherche scientifique : enseignante-chercheuse / enseignant-chercheur, ingénieure / ingénieur, etc.

Les personnels des unités sous tutelle d'AgroParisTech mais non employés par l'établissement seront invités à prendre connaissance de la présente politique. Les dispositifs de formation et d'accompagnement leur seront ouverts.

Etudiantes / étudiants, doctorantes / doctorants d'AgroParisTech : toute personne inscrite dans un dispositif de formation et exerçant une activité de recherche dans une unité sous tutelle d'AgroParisTech, ou bien sous la responsabilité d'une encadrante / d'un encadrant d'AgroParisTech.



1. Favoriser un accès ouvert et pérenne aux résultats de la recherche d'AgroParisTech

Objectifs

- Systématiser l'usage des archives ouvertes et entrepôts de référence dédiés à la préservation en accès ouvert des productions scientifiques.
- Inscrire des clauses relatives à l'auto-archivage des productions scientifiques dans les conditions d'attribution des subventions d'aide à la recherche par AgroParisTech à destination de ses agents, équipes ou autres acteurs de la recherche.
- Favoriser la réutilisation des productions scientifiques d'AgroParisTech dans le respect des cadres juridiques, réglementaires et contractuels.

Mesures

Écrits scientifiques publiés par un éditeur

1.1. En accord avec l'article 30 de la Loi pour une République numérique¹⁰, pour tout nouvel article scientifique publié sur des recherches financées en majorité par des fonds publics, AgroParisTech demande de déposer systématiquement le texte intégral de la publication dans son archive ouverte HAL-AgroParisTech selon les modalités suivantes :

Version à déposer :

- Avec l'autorisation de l'éditeur (formalisée dans le contrat d'édition, et/ou comprise dans le cadre de l'application d'une licence libre sur la publication), la version finale publiée ;
- En l'absence de l'autorisation de l'éditeur, la version auteur acceptée pour publication (sans la mise en forme de l'éditeur).

Délai de mise à disposition :

- En accès immédiat si l'éditeur l'autorise ou si le fichier est sous licence ouverte ;
- Dans les autres cas de figure, en accès différé avec un embargo d'une durée maximale de six mois (Sciences, Techniques, Ingénierie, Médecine) ou douze mois (Sciences Humaines et Sociales) à compter de la date de diffusion en ligne de l'article par l'éditeur.

1.2. Pour toute nouvelle publication issue de recherches financées en majorité par des fonds publics, non couverte par la Loi pour une République numérique mais dont l'éditeur autorise l'auto-archivage (par exemple : chapitres de livres auprès de certains éditeurs), AgroParisTech demande le dépôt systématique dans son archive ouverte HAL-AgroParisTech du texte intégral de la publication.

Version à déposer :

- Version autorisée par l'éditeur : manuscrit auteur corrigé (= *postprint*) ou version finale.

Délai de mise à disposition :

- En accès immédiat si l'éditeur l'autorise ou si le fichier est sous licence ouverte ;
- Dans les autres cas de figure, en accès différé avec un embargo d'une durée définie en accord avec l'éditeur.

1.3. En l'absence d'autorisation explicite préalable de l'éditeur, et pour toute publication issue d'une recherche financée à plus de la moitié par des fonds publics, non couverte par la Loi pour une République numérique, AgroParisTech recommande de négocier dans le contrat d'édition le droit d'auto-archiver à minima la version auteur acceptée pour publication.

Écrits scientifiques non publiés par un éditeur

1.4. En l'absence de barrière juridique, réglementaire, contractuelle, politique ou éthique, AgroParisTech invite à déposer dans HAL-AgroParisTech les contenus non publiés par un éditeur et jugés d'intérêt pour être communiqués, avec l'application éventuelle d'un embargo si une période de confidentialité est estimée nécessaire ou souhaitable pour contrôler la temporalité de diffusion des résultats : posters présentés dans un congrès, rapports, etc.



¹⁰ Ouvrir la science, Guide pour l'application de la Loi pour une République numérique, 2018 : <https://www.ouvrirlascience.fr/guide-application-loi-republique-numerique-article-30-ecrits-scientifiques-version-courte/>



Données de la recherche & codes sources

1.5 En l'absence de barrière juridique, réglementaire, contractuelle, politique ou éthique, AgroParisTech demande d'ouvrir les données de la recherche, codes sources de logiciels et scripts d'analyse, avec une attention particulière pour les versions servant à valider les résultats présentés dans les publications, dans le respect des législations en vigueur et selon les modalités définies dans la politique sur la gestion et l'ouverture des données de la recherche de l'établissement.

1.6. Les données de la recherche doivent être publiées dans des entrepôts de données de confiance, répondant aux critères définis par le Comité pour la science ouverte. Les autrices et auteurs choisissent en priorité un entrepôt thématique, et à défaut, publient les données dans l'entrepôt générique national Recherche Data Gouv, en privilégiant l'espace institutionnel d'une des tutelles de leur unité.

1.7. Les codes sources doivent être archivés dans l'entrepôt international Software Heritage, soit par moissonnage de projets publics, soit par dépôt direct du code source. AgroParisTech encourage la création d'une notice HAL associée à chaque dépôt de code pour en garantir des métadonnées enrichies.



Thèses

1.8. Les thèses de doctorat relèvent d'un principe d'ouverture par défaut. Elles sont déposées par les bibliothèques d'AgroParisTech, en collaboration avec la Direction des formations doctorales, sur le portail national theses.hal.science. Toute mesure de confidentialité doit rester une exception réservée à des cas particuliers liés au profil des acteurs de la thèse ou à la nature de certains résultats. Dans ce cas, avec l'accord de l'école doctorale, il est possible de :

- a) Déposer en accès ouvert une version amendée du manuscrit de thèse afin de protéger des résultats destinés à rester confidentiels ;
- b) Limiter l'accès au manuscrit de thèse pendant une durée qui n'excèdera pas la période nécessaire à la valorisation des résultats. Le manuscrit passe en accès ouvert à l'issue de cette période.

Une demande de soutenance à huis-clos peut être formulée mais doit être dûment justifiée.

1.9. Le dépôt dans HAL selon les conditions définies au 1.1. du texte intégral de l'article présenté pour valider l'autorisation de soutenance est fortement encouragé et fait l'objet d'un accompagnement spécifique lors des rendez-vous préalables au dépôt de la thèse.

Licences

1.10. AgroParisTech demande aux autrices et auteurs d'attribuer dans le respect des législations en vigueur une licence libre aux productions de recherche de l'établissement faisant l'objet d'une mise à disposition en accès ouvert, afin d'en préciser publiquement les conditions de circulation et de réutilisation. Le choix se fait en accord avec les licences autorisées par le cadre juridique et réglementaire. Il s'efforce de privilégier autant que possible la libre circulation et réutilisation de la production, tout en protégeant a minima le droit de paternité.

1.11. Pour les publications scientifiques, AgroParisTech recommande aux autrices et auteurs d'appliquer une licence ouverte de type [Licence Ouverte Etalab](#) (droit français) et/ou [Creative Commons – Paternité](#) (CC-BY, cadre international et de certains financeurs), dès la première version du manuscrit soumis, et en informant l'éditeur que cette licence s'appliquera sur toutes les versions auteurs qui suivront (stratégie de non-cession des droits¹¹). En application de cette stratégie, le manuscrit auteur accepté pour publication sera déposé dans HAL par l'une de ses autrices ou de ses auteurs en accès ouvert immédiat à compter de la mise en ligne de l'article sur le site de la revue.

¹¹ Pour plus d'information sur cette stratégie : MESR, Mettre en œuvre la stratégie de non-cession des droits sur les publications scientifiques, 2022, <https://www.ouvirlascience.fr/mettre-en-oeuvre-la-strategie-de-non-cession-des-droits-sur-les-publications-scientifiques/>



Financement de la recherche – parts-chercheurs & soutiens financiers

1.12. Pour toute agente ou agent d'AgroParisTech répondant aux critères d'attribution de la part-chercheur, le texte intégral de ses articles publiés au cours de l'année N-2 doit être déposé dans HAL-AgroParisTech pour que ce financement soit attribué, sauf si l'absence du fichier peut être justifiée (refus écrit d'un co-auteur, problème pour récupérer le manuscrit auteur, conditions définies par la Loi pour une république numérique non remplies).

1.13. Pour tout projet de recherche recevant un soutien financier d'AgroParisTech via l'appel d'offres annuel interne (hors équipement scientifique), ou via le soutien aux activités scientifiques (en particulier l'organisation de colloques), AgroParisTech demande aux bénéficiaires de déposer dans HAL le texte intégral des publications (articles scientifiques ou actes) qui en sont issues, selon les conditions définies ci-dessus.

1.14. Pour tout projet de recherche recevant un soutien financier d'AgroParisTech via l'appel d'offres annuel interne (hors équipement scientifique), et en l'absence de toute barrière juridique, réglementaire, contractuelle, politique ou éthique, AgroParisTech demande aux bénéficiaires d'ouvrir les jeux de données codes sources de logiciels et scripts d'analyse produits dans le respect des réglementations en vigueur, selon les modalités définies dans la politique sur la gestion et l'ouverture des données de la recherche de l'établissement.

1.15. Pour tout projet de recherche déposé aux catégories « projets fédérateurs » et « génération de jeux de données » de l'appel d'offres annuel, un pré-plan de gestion des données est demandé dans le dossier de candidature. Une attention particulière est accordée à la stratégie d'ouverture des données de ces projets dans l'évaluation des propositions.

Diffusion

1.16. AgroParisTech demande de ne pas déposer directement les fichiers de leurs productions scientifiques dans les outils mis à disposition par les réseaux sociaux académiques privés mais de privilégier le renvoi vers les dépôts réalisés dans HAL.

Feuille de route 2026-2030

- [1] La cellule HAL garantira le maintien d'un accompagnement personnalisé des autrices et auteurs AgroParisTech, associé à un message systématique du directeur de la DRITT, en préparation de l'attribution de la part-chercheur.
- [1] Les cellules HAL, publication scientifique et données de la recherche renforceront l'identification, le développement et la communication de supports pédagogiques synthétiques et opérationnels, accessibles à tout moment, afin de répondre aux questions les plus courantes sur le dépôt en archive ouverte ou entrepôt de référence (cf. axe 5).
- [2] L'application de suivi des productions scientifiques, Cérés (ceres.agroparistech.fr), fait l'objet d'un plan de développement destiné à faciliter le pilotage des productions déposées dans HAL et les entrepôts de référence sur le périmètre employeur d'AgroParisTech (cf. axe 6).
- [3] La DRITT mettra en place un suivi de l'ouverture des productions issues des financements AgroParisTech.

2. Encourager des modes de publication scientifique ouverts et responsables

Objectifs

- Promouvoir une stratégie de publication compatible avec les principes de la biodiversité tels que définis par l'Appel de Jussieu (2017) ¹².
- Pour tout projet éditorial porté par AgroParisTech, privilégier les modèles qui garantissent un accès ouvert à la publication en accord avec la présente politique.
- Définir des principes permettant de guider les arbitrages de la politique d'acquisition documentaire au regard de la politique science ouverte d'AgroParisTech.

Mesures¹³

Le mode de financement par APC (*Article Processing Charges*) ¹⁴ tel qu'il est aujourd'hui pratiqué, en ce qu'il crée de profondes inégalités entre communautés pour l'accès à la publication, entretient l'opacité sur le coût réel des services fournis, se traduit par une augmentation significative des tarifs par les éditeurs en position dominante et facilite des pratiques douteuses à frauduleuses, n'est pas compatible avec la vision portée par la politique science ouverte d'AgroParisTech. En conséquence, l'établissement priorise le développement de solutions éditoriales soutenables répondant aux orientations énoncées dans le présent document, et en cohérence avec la biodiversité telle que définie dans l'Appel de Jussieu dont AgroParisTech est signataire.

Stratégie de publication

2.1. AgroParisTech demande de n'opter qu'en dernier recours pour un modèle de publication imposant le paiement d'APC (*Article Processing Charges*). Si la recherche est financée en majorité par des fonds publics, le recours à un modèle sous APC n'est acceptable que si les deux critères suivants sont remplis conjointement :

- Absence d'option de publication alternative dans la revue choisie (la revue est intégralement sous modèle payant) ;
- Absence d'alternative satisfaisante auprès d'un autre journal répondant aux mêmes attentes en termes d'audience et de qualité scientifique et éditoriale ¹⁵.

2.2. AgroParisTech demande d'éviter le paiement d'*Article Processing Charges* (APC) dans les revues dites « hybrides » ou les revues dites « miroir », le dépôt dans l'archive institutionnelle selon les modalités définies dans l'axe 1 garantissant de facto l'accès ouvert à la publication sans contrepartie financière pour les autrices et les auteurs.

2.3. Les autrices et auteurs sont vivement invités, lorsqu'une solution répondant aux attentes en termes de qualité et d'audience visée existe dans leur domaine, à expérimenter les alternatives éditoriales permettant de :

- publier gratuitement en accès ouvert immédiat (modèle diamant) ;
- préserver ses droits de propriété intellectuelle ;
- garantir une évaluation ouverte et transparente par les pairs ;
- garantir l'accès aux données sources, protocoles, méthodes etc.
- tirer parti des technologies du web pour développer de nouveaux formats de publication : [articles exécutables](#), etc.

2.4. AgroParisTech recommande aux autrices et auteurs souhaitant publier leurs recherches en accès ouvert immédiat de privilégier les revues indexées par le *Directory of Open Access Journals* (<https://doaj.org/>).

2.5. La qualité et l'intégrité scientifique devant primer sur toute autre considération, il est vivement recommandé une vigilance particulière vis-à-vis des acteurs suivants :

- Éditeurs de qualité douteuse dont le modèle économique repose exclusivement sur le paiement de frais de publication, adossé à l'envoi de sollicitations intensives, de pratiques éditoriales discutables, et d'étapes de relecture par les pairs accélérées ¹⁶;
- Éditeurs frauduleux, dont le modèle économique repose exclusivement sur le paiement de frais de publication, adossé à des pratiques visant à tromper délibérément les chercheurs : fausses informations, faux site, absence de relecture par les pairs, tentative de confusion avec des titres légitimes, etc. ¹⁷

¹² Appel de Jussieu, 2017, <https://jussieucall.org/> : « L'accès ouvert doit s'accompagner d'un soutien à la diversité des acteurs de la publication scientifique – la biodiversité – qui mette fin à la domination par un petit nombre d'entre eux dictant de ce fait leurs conditions aux communautés scientifiques. »

¹³ Cette partie intègre les mesures définies dans le document « Modalités de soutien pour l'accès ouvert aux publications scientifiques d'AgroParisTech » (janvier 2025) : https://www.agroparistech.fr/sites/default/files/media/2025-01/202501_00_positionnement_modeles_ao.pdf

¹⁴ Montant facturé aux auteurs d'une publication par un éditeur de revue pour en assurer la publication en accès ouvert immédiat. Ce modèle économique, très coûteux et plébiscité par les éditeurs commerciaux les plus importants, pèse de plus en plus lourd sur les budgets des établissements. Plus d'informations : Antoine Blanchard, Diane Thierry, Maurits van der Graaf. *Retrospective and prospective study of the evolution of APC costs and electronic subscriptions for French institutions*. Comité pour la science ouverte. 2022. ([hal-03909068](https://hal.inrae.fr/hal-03909068))

¹⁵ Françoise Catherine Gouzi, Jean-Luc de Ochandiano, Armelle Thomas, Critères QUERO – Préconisations pour la qualité des revues scientifiques, 2020, <https://univ-tlse2.hal.science/hal-03060601v1>

¹⁶ INRAE, « Bien choisir sa revue de publication, c'est éviter les éditeurs douteux », 2022 : <https://hal.inrae.fr/hal-03752073>

¹⁷ Fovet-Rabot, C. 2023. Éviter les revues et éditeurs prédateurs : définition et indices. Montpellier (FRA) : CIRAD, 5 p. <https://doi.org/10.18167/coopist/0036>

2.6. Il est recommandé de ne pas donner suite aux demandes de coordination de numéros spéciaux, relecture, ou tout autre forme d'implication dans ces titres. Des ressources telles que *Think Check Submit* (<https://thinkchecksubmit.org/>) ou encore le *Compass to Publish* (<https://services.lib.uliege.be/compass-to-publish/>) de l'université de Liège sont conseillées pour évaluer la fiabilité d'une revue.

Licences

2.7. AgroParisTech recommande d'appliquer une stratégie de non-cession des droits, telle que définie au paragraphe 1.11. Cette stratégie est une obligation contractuelle portée par certains financeurs (ANR, Commission Européenne, autres agences membres de la Coalition S).

2.8. Si un éditeur propose plusieurs options de licences, en l'absence de contraintes spécifiques, il est recommandé de choisir la licence la plus ouverte possible, de type [Creative Commons – Paternité](#) (CC-BY) et/ou [Licence Ouverte Etalab](#).

Thèses

2.9. AgroParisTech demande aux doctorantes et doctorants de s'appuyer sur la présente politique pour définir leur stratégie de publication en concertation avec leurs co-auteurs et co-auteuses. En particulier, la rapidité de publication ne doit pas être le principal critère de choix de la revue dans laquelle sera publié l'article permettant de soutenir. Pour celles et ceux qui sont inscrits à l'ED ABIES, si un délai supplémentaire est nécessaire pour garantir une publication dans une revue de qualité, une dérogation peut être accordée.



Participation à l'édition d'une revue

2.10. Afin d'amener chaque revue au plus près d'un standard garantissant à la fois un haut niveau de qualité scientifique, la reproductibilité, l'intégrité et le libre accès aux résultats, les cadres scientifiques membres de comités éditoriaux de revues sont invités à s'appuyer sur les principes suivants dans l'exercice de leur mission¹⁸ :

a) Généraliser le libre accès et protéger les droits des autrices et auteurs dans le contrat de publication¹⁹ :

- Leur permettre de conserver leurs droits de diffusion sur leurs écrits ;
- Leur permettre de publier le contenu de leurs articles en accès ouvert immédiat sans contrepartie financière, à minima en autorisant l'archivage du manuscrit auteur accepté pour publication dans une archive institutionnelle sous licence CC-BY ou équivalente.

b) Veiller à la transparence et à la soutenabilité par la communauté de recherche du modèle économique et du mode de gouvernance de la revue :

- Assurer l'indépendance du comité éditorial ;
- Développer un modèle économique ne faisant reposer ni sur les auteurs ni sur les lecteurs les coûts de fonctionnement de la revue pour garantir un accès équitable à la publication et à la consultation ;
- Afficher une description du coût réel des services rendus.

c) Veiller à la transparence des processus de contrôle et de validation des résultats scientifiques présentés dans la revue :

- Publier les rapports de relecture par les pairs (*open peer review*), avec ou sans anonymat ;
- Demander l'ouverture par défaut des données, codes, protocoles associés aux publications et toute information nécessaire à la réplique des résultats le cas échéant, dans le respect du cadre légal.

d) Veiller à la transparence et à la capacité de réutilisation des informations relatives aux contenus de la revue :

- Rendre les métadonnées et données de citation ouvertes et moissonnables, en accord avec les principes de la *Barcelona Declaration for Open Research Information*²⁰ ;
- Faciliter les pratiques de *text and data mining* sur les contenus de la revue indépendamment de son modèle économique.

¹⁸ Cf. les travaux de la *Fair Open Access Alliance* qui ont inspiré cette partie : <https://www.kuleuven.be/open-science/what-is-open-science/scholarly-publishing-and-open-access/open-access-kuleuven#KU-Leuven-Fund-for-Fair-Open-Access>

¹⁹ Les modèles de contrat annotés proposés par le Comité pour la science ouverte pourront nourrir utilement les réflexions : <https://www.ouvrirelascience.fr/des-contrats-pour-la-science-ouverte/> ; pour aller plus loin : Céline Barthonnat, Cécile Beauchamps, Odile Contat, Anne-Laure Stérin, Céline Vautrin. Recommandations et aspects juridiques relatifs à la création et à la diffusion d'une revue scientifique – V2. 2021. (hal-01960919v2)

²⁰ <https://barcelona-declaration.org/>

e) Encourager des pratiques de publication et d'évaluation intègres et conformes aux objectifs fixés par DORA (*Declaration of San Francisco on Research Assessment*) et COARA (*Coalition for Advancing Research Assessment*) :

- Ne pas faire de publicité sur le facteur d'impact ou tout indicateur équivalent calculé à l'échelle de la revue sur la base d'un nombre de citations ;
- Développer la transparence sur les rôles et fonctions des auteurs des publications, via l'adoption par exemple de la taxonomie CRediT²¹.

2.11. Compte tenu des évolutions rapides du domaine, les cadres scientifiques impliqués dans l'édition de revues scientifiques sont invités à suivre les études, outils et nouveaux modèles de publication susceptibles d'avoir des conséquences sur leur journal, ou bien d'ouvrir des pistes de réflexion sur une possible évolution de leur journal permettant de se rapprocher des principes recommandés.

2.12. Les cadres scientifiques sont invités à la vigilance en cas de sollicitation à participer au comité éditorial de revues ou bien à contribuer à l'évaluation d'une publication. Il est vivement recommandé de ne pas s'engager auprès de revues dont les activités ne répondent pas à des standards minimums en termes de respect de l'indépendance du comité, qualité du processus éditorial, respect des principes déontologiques et d'intégrité scientifique (cf. 2.10).

Soutien financier

2.13. Dans un souci de cohérence, et afin d'éviter toute ambiguïté préjudiciable à l'évolution des pratiques dans un contexte où les chercheuses et chercheurs sont confrontés à des approches contradictoires de l'accès ouvert, la politique de soutien d'AgroParisTech :

- est entièrement consacrée au développement d'initiatives suivant les voies diamant ou verte ;
- priorise le renforcement d'un accompagnement de proximité ainsi que le développement de communautés de pratique.

2.14. Les dispositifs financiers d'appui à la science ouverte d'AgroParisTech prennent plusieurs formes :

- Un budget annuel dédié aux infrastructures science ouverte contribuant aux modèles vert et diamant ;
- Un appel à projet annuel dédié aux projets science ouverte portés par la communauté d'AgroParisTech ;
- Des attendus en matière de science ouverte intégrés à l'appel d'offres annuel d'AgroParisTech (financement de nouveaux jeux de données, fonds d'amorçage, projets fédérateurs, soutien aux activités scientifiques).

Ces dispositifs ne peuvent pas servir à financer :

- Des services liés à la science ouverte proposés par les éditeurs privés en situation dominante ;
- Des frais de publication de type *Article Processing Charges* (APC).

En ce qui concerne les *Book Processing Charges* (BPC) : une analyse au cas par cas, en concertation avec les autrices et auteurs, sera réalisée pour déterminer si une version ouverte native présente une réelle plus-value (articulation avec un éventuel dépôt dans HAL, circuits de diffusion spécifiques, etc.), et en attendant le renforcement des alternatives et solutions d'édition de monographie native selon le modèle diamant (par exemple, la future plateforme POPS de l'Université Paris-Saclay). La réflexion s'appuiera sur les recommandations du Comité pour la Science Ouverte²² et devra notamment pouvoir se baser sur une description claire et transparente des services couverts par les frais d'accès ouvert.

2.15. Dans l'éventualité où un appui financier serait proposé par d'autres parties pour aider à financer des coûts d'APC ou de BPC (financement sur projet, etc.) : leur existence ne doit pas occulter une réflexion approfondie telle que décrite dans la partie 2.1 afin de limiter dans la mesure du possible la dépendance au modèle basé sur des frais de publication. Il est recommandé de se rapprocher de la cellule publication scientifique d'AgroParisTech pour étudier l'ensemble des options.



Canopée - forêt de Paracou - prise dans le cadre du projet du labex Ceba - Phenobs

²¹ <https://credit.niso.org/>

²² Comité pour la Science Ouverte, Recommandations pour la diffusion en accès ouvert des ouvrages de recherche, 2023 : <https://www.ouvrirlascience.fr/recommandations-pour-la-diffusion-en-acces-ouvert-des-ouvrages-de-recherche/>

2.16. Afin de mieux identifier les paiements réalisés auprès des éditeurs sur le budget de l'établissement, la DRITT (Direction de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique) et la DAFA (Direction des affaires financières et des achats) mènent un travail conjoint pour mieux documenter les frais de publication dans les outils internes et consolider les bilans réalisés chaque année.

2.17. AgroParisTech contribue annuellement à l'enquête Couperin permettant de verser sur OpenAPC les montants payés par chaque institution et identifiés dans son application de paiement pour l'année précédente.

Politique documentaire & éditoriale

2.18. Dans le cadre des accords conclus via Couperin, AgroParisTech souhaite privilégier les angles de négociation en faveur de la non-cession des droits pour les auteurs et l'auto-archivage, ou toute autre mesure permettant de développer une politique d'ouverture contrôlée par la communauté académique ne s'appuyant pas sur le modèle des APC.

2.19. L'établissement soutient dans sa politique documentaire des acteurs de référence proposant une offre alternative et répondant aux exigences habituelles en matière de qualité scientifique et d'intérêt pour les différents publics visés. Des modèles tels que « *subscribe to open* » ou autres modèles émergents feront l'objet d'un arbitrage selon l'évolution du paysage, la conformité avec les principes définis dans la présente politique et les éventuelles offres d'intérêt pour AgroParisTech.

2.20. Toute stratégie commerciale ciblant directement, massivement et de manière intensive les chercheurs pour encourager la publication sous modèle APC sera considérée comme un frein dans les critères d'arbitrage.

2.21. Les Editions AgroParisTech, portées par l'établissement, publient la *Revue forestière française* ainsi que des monographies. Les activités de ce service ont vocation à s'aligner avec la politique science ouverte sur ces deux volets. La *Revue forestière française* est éditée sur la plateforme OpenU de Bordeaux (qui s'appuie sur les outils de *Public Knowledge Project* – PKP), verse ses archives dans HAL, est référencée dans le DOAJ et utilise des licences ouvertes. L'édition de monographies fait l'objet d'une restructuration.

Feuille de route 2026-2030

- [1] La politique d'acquisition documentaire fera l'objet d'une réévaluation au cours de la période au regard des usages constatés et intégrera les principes définis dans la présente politique.
- [1] Une réflexion sera menée avec le pôle veille de la DDPC et la cellule Publication scientifique pour mettre en place une newsletter spécialisée sur les évolutions éditoriales et les informations utiles pour développer un modèle diamant.
- [1] Une enquête auprès des unités de recherche sera réalisée sur une base régulière pour identifier les frais de publication de type APC/BPC qui ne sont pas pris en charge par le budget central d'AgroParisTech.



- [1] Les projets et collaborations impliquant des agentes/agents ou doctorantes/doctorants AgroParisTech inscrits dans cette approche de la science ouverte feront l'objet d'une communication interne et externe (cf. axe 5).

- [1] La politique des Editions AgroParisTech sera formalisée à horizon 2030, en intégrant les principes de la politique science ouverte.

- [1] Le règlement intérieur de l'ED ABIES et la charte des thèses d'AgroParisTech seront mis à jour pour préciser le cadre de réflexion recommandé pour définir la stratégie de publication en vue de l'autorisation de soutenance. Ce cadre sera également proposé aux ED SIRENa et Gaia.

- [2] Les opportunités de collaboration seront étudiées pour structurer et consolider l'édition de revues et ouvrages portées par les Editions AgroParisTech et les membres de la communauté de recherche d'AgroParisTech : Université de Lorraine, Université Paris-Saclay, INRAE, Université de Bordeaux, Editions Quae, Educagri, etc.

- [2] Une animation spécifique aux acteurs investis dans *Peer Community In* et l'édition diamant sera étudiée à horizon 2030 en fonction des moyens humains disponibles (échange d'informations, retours d'expérience, espaces de discussion informels). Cette action sera envisagée en lien avec nos partenaires : Université de Lorraine (en lien avec le projet Diamant'Air), Université Paris-Saclay, INRAE (cf. axe 5).

3. Encourager l'ouverture des modalités de construction et de validation de la recherche

Objectifs

- Développer la documentation en accès ouvert des ressources permettant de reproduire une analyse, de vérifier un résultat scientifique et de contribuer à de nouveaux projets de recherche (jeux de données, codes, protocoles).
- Soutenir les initiatives qui facilitent l'ouverture des modalités de validation de la recherche par les pairs (publication de rapports de relecture, etc.).
- Soutenir les initiatives de publication complémentaires ou alternatives aux circuits classiques permettant d'améliorer les conditions de collaboration scientifique et de discussions entre pairs.

Mesures

3.1. Pour chaque publication, AgroParisTech demande de définir une stratégie de documentation, et dès que possible, d'ouverture des jeux de données, codes sources et protocoles nécessaires à la compréhension, vérification et le cas échéant reproduction des résultats présentés. Cette démarche s'appuiera sur les pratiques et outils de référence tels que définis dans la politique « gestion et ouverture des données de la recherche » et recommandés par les cellules d'accompagnement. Les autrices et auteurs :

(a) Accorderont une attention particulière à la richesse des métadonnées et documents accompagnant ces ressources pour en garantir la réutilisation dans de bonnes conditions.

- Pour les données, elles incluront : identifiant pérenne ; liste des autrices/auteurs et affiliations complètes ; date de début et de fin de collecte ; format ; description précise des unités, abréviations ou tout autre élément indispensable à la réutilisation des données ; toutes informations relatives au contexte de production et facilitant leur exploitation (*data paper*, protocole, document « lisez-moi », etc.) ; licence de réutilisation ; publications associées le cas échéant.
- Pour les codes sources, elles incluront : identifiant pérenne ; liste complète des contributrices/contributeurs, affiliations et nature de leur contribution ; date de la version ; environnement logiciel de développement et version du code ; licence d'utilisation ; toutes informations relatives au contexte de production et facilitant leur mise en œuvre (document « lisez-moi », *software paper*, etc.) ; publications associées le cas échéant.

(b) Veilleront à relier ces différents éléments (publications, données, codes, protocoles) en utilisant des identifiants pérennes (tels que le DOI) dans les métadonnées et/ou tout champ prévu pour ce type d'information. Une attention particulière sera accordée au renseignement de la partie « *Data availability statement* » de toute publication.



3.2. Pour chaque nouveau projet, AgroParisTech demande d'effectuer une recherche sur les jeux de données, codes et protocoles en accès ouvert pouvant être utiles au projet. Cette recherche s'effectuera en priorité dans les entrepôts et outils de référence tels que définis dans la politique « gestion et ouverture des données de la recherche » et recommandés par les cellules d'accompagnement. Une attention particulière sera accordée à la richesse des métadonnées et documents accompagnant ces ressources pour en évaluer le potentiel de réutilisation dans de bonnes conditions, en accord avec les termes des licences associées.

3.3. AgroParisTech encourage à expérimenter en tant que *reviewer* la participation à des dispositifs rendant publics les rapports de relecture (de manière anonyme ou non) et répondant aux principes énoncés dans l'axe 2. L'établissement encourage la valorisation de telles initiatives dans les rapports d'activité.

3.4. AgroParisTech encourage la publication de préprints en archive ouverte (HAL ou archive disciplinaire de référence), en veillant à spécifier le statut préliminaire du document dans les métadonnées et à y attribuer une licence ouverte selon les conditions définies dans l'axe 1. Les autrices et auteurs sont encouragés à soumettre leurs préprints à des acteurs proposant un service éditorial basé sur l'évaluation de préprints ouverts (tels que les épirevues ou *Peer Community In*).

3.5. La participation à des initiatives permettant d'améliorer la réutilisation de données, codes, protocoles de recherche est éligible à un soutien institutionnel qui peut prendre différentes formes, notamment : contribution financière (appels à projets internes), prise en compte dans l'appréciation des rapports d'activités, accompagnement personnalisé par les cellules dédiées et en lien avec les partenaires.

3.6. La politique de financement des infrastructures science ouverte d'AgroParisTech intègre systématiquement au moins un soutien à une infrastructure de référence garantissant l'ouverture des modalités de construction et de validation de la recherche.

Feuille de route 2026-2030

- [1] Les formations et supports pédagogiques intégreront progressivement davantage de cas d'usage et retours d'expérience relatifs à la reproductibilité et à la qualité des métadonnées accompagnant les recherches ouvertes.
- [1] Le plan de formation et communication interne tel que défini dans le présent document veillera à mieux faire connaître toute initiative permettant d'améliorer la réutilisation de données, codes, protocoles ouverts portés par des collègues de la communauté AgroParisTech ou pouvant leur être utile.
- [1] L'aide à la recherche de données ouvertes pour répondre à des besoins spécifiques fera l'objet d'une réflexion avec les différents services et partenaires concernés, dans la mesure des moyens disponibles. Le public des entreprises et porteurs de projets accompagnés par la cellule innovation et transfert technologique est d'ores-et-déjà identifié (cf. axe 10).
- [2] Le dispositif de soutien à *Peer Community In* fera l'objet d'un renforcement selon les modalités définies dans l'axe 5.
- [2] La DRITT veille, dans la mesure du possible, à ce que chaque publication déposée dans HAL et concernant un cadre scientifique d'AgroParisTech soit associée à tout préprint, jeu de données, code, protocole le cas échéant. Le travail équivalent dans Recherche Data Gouv est délégué aux partenaires d'AgroParisTech via la gestion d'espaces institutionnels par les co-tutelles des unités de recherche.



4. Donner à la communauté de recherche les moyens de l'ouverture

Objectifs

- Définir les moyens techniques, humains et financiers pour la sauvegarde, l'archivage intermédiaire ou pérenne, et l'ouverture des documents scientifiques (articles, chapitres d'ouvrages, communications, etc.).
- Définir les moyens techniques, humains et financiers pour la sauvegarde, l'archivage intermédiaire ou pérenne, et l'ouverture des données de la recherche et des codes sources des logiciels.

Mesures

4.1. AgroParisTech maintient des moyens humains et financiers pour garantir l'administration et le suivi qualité de son archive ouverte institutionnelle HAL-AgroParisTech. Une attention particulière est accordée aux métadonnées suivantes : affiliations, identifiants pérennes vers les jeux de données ou codes sources associés, financeur(s), identifiants chercheurs. Des actions de sensibilisation et d'accompagnement sont réalisées localement par les agentes et agents de la cellule HAL.

4.2. Les modalités de sauvegarde, d'archivage intermédiaire ou pérenne, et d'ouverture des données de la recherche produites par les agentes/agents, doctorantes/doctorants et étudiantes/étudiants d'AgroParisTech sont définies dans la politique « Gestion et ouverture des données de la recherche ».

4.3. AgroParisTech délègue à ses partenaires la prise en charge du dépôt des données dans l'entrepôt national Recherche Data Gouv. Toute personne souhaitant publier des données de recherche dans cet entrepôt, en accord avec la politique « gestion et ouverture des données de la recherche » de l'établissement, est invitée à sélectionner l'espace institutionnel d'une des tutelles de son unité (INRAE, Université Paris-Saclay, Université de Lorraine, CNRS, etc.) ou à défaut, de publier les données dans l'espace générique.

4.4. AgroParisTech travaille en collaboration avec ses partenaires à la prise en charge de l'archivage des codes sources de logiciels dans l'entrepôt international *Software Heritage*, en s'assurant que les conditions nécessaires au moissonnage automatique sont autant que possible remplies. Une sensibilisation au fonctionnement de cet entrepôt et à son interface avec HAL est intégrée à l'offre d'accompagnement.

4.5. AgroParisTech consacre chaque année un budget dédié à la science ouverte. Il permet de :

- (a) Contribuer au financement d'infrastructures nationales et internationales mutualisées selon les conditions définies dans les axes 2 et 3 :
- Contribution aux modèles vert et diamant (au moins une infrastructure par an) ;

- Contribution à l'ouverture des modalités de construction et de validation de la recherche (au moins une infrastructure par an) ;

- Les infrastructures soutenues doivent disposer d'une gouvernance indépendante des acteurs privés en situation de monopole. Les infrastructures fléchées par le consortium Couperin dans le cadre de son protocole de soutien à la science ouverte sont prioritaires.

(b) Organiser un appel à projet « soutien à la science ouverte », ouvert aux agentes/agents et doctorantes/doctorants AgroParisTech ainsi qu'à tous personnels des unités sous tutelle AgroParisTech.

Feuille de route 2026-2030

- [1] AgroParisTech instruira les moyens humains et les compétences nécessaires pour répondre à des besoins croissants en matière d'accompagnement, de formation, de pilotage, et d'administration d'infrastructures liées à la science ouverte : accompagnement des unités dans la déclinaison locale des politiques institutionnelles en matière de science ouverte ; prise en charge de la validation technique des documents sur le portail HAL-AgroParisTech, aujourd'hui déléguée au Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD) qui sera progressivement rendue obligatoire ; instruction de l'ouverture d'un espace institutionnel dans l'entrepôt de données national Recherche Data Gouv (enjeu en terme d'affichage institutionnel et de suivi de notre production). Toute prise de décision devra le cas échéant s'appuyer sur un scénario d'organisation réaliste et réalisable au regard des effectifs disponibles.

- [1] La politique de financement des infrastructures science ouverte d'AgroParisTech sera discutée et validée chaque année en comité science ouverte à partir de 2026.

- [2] AgroParisTech instruira dans la mise à jour de sa politique sur la gestion et l'ouverture des données de la recherche des mesures spécifiques à la gestion, l'ouverture et la sauvegarde des codes sources.



5. Accompagner la montée en compétence et la mise en œuvre de pratiques science ouverte

Objectifs

- Développer les opportunités de formation, de rencontre et d'accompagnement sur les politiques et pratiques liées à la science ouverte pour la communauté de travail d'AgroParisTech.
- Inscrire progressivement des mesures favorisant la science ouverte dans le pilotage des activités de recherche.

Mesures

Politiques d'unités

5.1. AgroParisTech accompagne les unités de recherche dans la formalisation et la mise en œuvre de leur politique interne sur la science ouverte et la gestion et l'ouverture des données de la recherche, en collaboration avec les établissements cotutelles des unités. Cet accompagnement se traduit par une offre d'interventions, d'ateliers pratiques, de réunions de travail, en lien avec les référents de proximité. À terme, les conventions d'unités mixtes de recherche feront référence à ces stratégies.

Formation & accompagnement

5.2. AgroParisTech organise un plan de formation annuel sur la science ouverte et les données de la recherche, en français et en anglais, commun aux agentes/agents et aux doctorantes/doctorants, et en collaboration avec la GS Biosphera de l'université Paris-Saclay. Ce plan de formation est accessible à l'ensemble des membres des unités sous tutelles AgroParisTech, des écoles doctorales pilotées ou co-pilotées par AgroParisTech, et des universités partenaires d'AgroParisTech sur ses différents campus.

5.3. AgroParisTech garantit le bon fonctionnement des cellules HAL, données de la recherche et publication scientifique pour une prise en charge mutualisée des questions de terrain, et en accord avec les charges de travail respectives de ses membres : formation interne, répartition des dossiers, développement d'outils d'animation communs, production de supports pédagogiques, accompagnements d'initiatives portées par les cadres scientifiques et doctorantes/doctorants.

5.4. Les membres des cellules d'accompagnement HAL, Données de la recherche et Publication scientifique participent activement à l'offre de formation science ouverte et données de la recherche d'AgroParisTech. Elle et ils produisent tous supports visuels (flyers, posters, etc.) et didactiques (fiches pratiques, *vademecum*, etc.) permettant d'améliorer l'accompagnement de la communauté de recherche. Ces ressources ont

vocation à être publiées sous licence libre dans les collections dédiées aux adresses suivantes :

- <https://zenodo.org/communities/agroparistechdr>
- <https://zenodo.org/communities/agroparistech-so>

5.5. AgroParisTech accorde une attention particulière à la promotion de retours d'expérience permettant aux cadres scientifiques et doctorants de présenter à leurs pairs des exemples de projets, bonnes pratiques, éléments de méthodes liés à la science ouverte. Une stratégie de communication des projets et actions issues de notre communauté de recherche est définie (site web, intervention dans les formations, autres supports à identifier). Cette communication doit jouer un double rôle en interne, en contribuant à mieux faire connaître les acteurs de proximité et leurs actions, et en externe, en contribuant à valoriser l'engagement des cadres scientifiques et doctorants impliqués.

5.6. AgroParisTech s'attache à stimuler, accompagner et renforcer l'émergence de communautés de pratiques au travers de ses différents dispositifs d'accompagnement (soutien financier, outils de communication, organisation de sessions dédiées à des retours d'expérience dans les formations, etc.). Il s'agit de mettre en contact et développer des espaces de dialogue à destination de toute personne intéressée pour expérimenter de nouvelles pratiques de publication en s'appuyant sur l'expérience de collègues déjà engagés dans des dispositifs innovants (*Peer Community In*, etc.).

5.7. En accord avec l'arrêté fixant le cadre national de la formation doctorale ²³, ainsi qu'avec la dernière mise à jour du Répertoire national des certifications professionnelles pour le doctorat (RNCP) ²⁴, l'école doctorale ABIES demande aux doctorants de suivre au moins une formation à la gestion et l'ouverture des données de la recherche en première année de thèse, et au moins une formation complémentaire à la science ouverte avant la fin de la deuxième année de thèse.

5.8. AgroParisTech contribue activement à des actions de formation et de sensibilisation mutualisée avec ses partenaires dans un cadre national (Printemps de la donnée, etc.) ou local (*Open Science Week* de l'université Paris Saclay, *Love Data Week* de l'université de Lorraine, etc.) en fonction des effectifs disponibles.

Projets de recherche

5.9 AgroParisTech accompagne les projets de recherche (PEPR, Europe, etc.) coordonnés par l'établissement sur les dimensions données de la recherche et science ouverte en développant des procédures de travail communes avec les chargées et chargés de montage nationaux et européens.

²³ Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, article 3 (modif. par arrêté du 26 août 2022) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032587086>

²⁴ « Doctorat (fiche nationale) », RNCP, 2025, <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40525/>

5.10. Le réseau d'appui à la recherche EurêKA inclut les dispositifs d'accompagnement à la science ouverte et aux données de la recherche. Ces thématiques sont représentées dans les actions organisées par le réseau à destination de la communauté de recherche (stands, webinaires, etc.).

Evaluation de la recherche et gestion de carrière

5.11 AgroParisTech est signataire de la *Declaration of San Francisco on Research Assessment* (DORA) et de la *Coalition on the advancement of research assessment* (COARA) dont l'un des objectifs est de mieux prendre en compte la mise en œuvre d'initiatives science ouverte dans les critères d'évaluation de la recherche. L'établissement maintient une représentation au sein du chapitre français et assure la mise en œuvre de sa feuille de route.

5.12. AgroParisTech encourage la prise en compte d'actions en faveur de la science ouverte auprès des instances en charge de l'évaluation de ses enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs (DGER, CNECA).

Feuille de route 2026-2030

- [1] Le plan de formation science ouverte et données de la recherche fera l'objet d'une refonte à horizon 2030 pour mieux intégrer les retours des participants concernant les modalités d'animation. Une attention particulière sera accordée à l'articulation avec les catalogues des partenaires afin de proposer une offre de formation mutualisée disponible pour les communautés de recherche d'AgroParisTech selon leur campus de rattachement. Sous réserve de moyens supplémentaires, un renforcement des formats en présentiel sur une base récurrente sera envisagée. Les ingénieurs pédagogiques présents au sein de certains départements pourront être sollicités. Des formats animés directement par des membres de la communauté de recherche seront explorés, dans la continuité de dispositifs déjà expérimentés avec succès.

- [1] Un plan de communication valorisant les retours d'expérience de la communauté de recherche en matière de science ouverte sera mis en place au cours de la période, mobilisant les différents outils institutionnels (site web, réseaux sociaux, etc.) : projets lauréats de l'appel à projet « soutien à la science ouverte », événements, participation à des initiatives structurantes, etc.

- [1] L'accompagnement des unités de recherche à la mise en place d'une stratégie science ouverte et données de la recherche fera l'objet d'un plan d'action progressivement structuré, avec l'appui des cellules concernées, à horizon 2030 : suivi, programme d'interventions, etc.

- [1] La feuille de route COARA d'AgroParisTech sera évaluée et mise à jour à l'issue de la période actuellement couverte. Les modèles de fiches de poste pour le recrutement d'enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs d'une part, et les dossiers

de demande de prime d'autre part, feront l'objet d'une réflexion avec la Direction des ressources humaines pour y intégrer des attendus en matière de science ouverte.

- [2] Une réflexion sera menée à horizon 2030 concernant les doctorantes et doctorants attachés aux autres écoles doctorales dans lesquelles AgroParisTech inscrit des doctorants (SIReNa et Gaia) pour inciter à mettre en place les mêmes mesures qu'ABIES concernant les formations à la science ouverte demandées dès la première et deuxième année de thèse.

- [2] Une animation spécifique à certaines communautés de pratiques, privilégiant échange d'informations, retours d'expérience et espaces de discussion informels, fera l'objet d'une réflexion à horizon 2030 en fonction des moyens humains disponibles : seront envisagés en priorité les acteurs investis dans *Peer Community In* et l'édition diamant, en lien avec le projet Diamant'Air porté par l'Université de Lorraine, ainsi que des formats destinés plus spécifiquement aux doctorantes/doctorants et jeunes chercheuses/chercheurs.

- [2] AgroParisTech poursuivra une contribution active à tout espace de discussion auprès de la DGER pour promouvoir la prise en compte des activités de science ouverte dans l'évaluation des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs.

- [2] La définition d'une stratégie science ouverte fera l'objet d'une inclusion plus forte dans les interactions avec les porteuses et porteurs de projets gérés par AgroParisTech au moment du démarrage.

- [3] Un événement en présentiel de formation et promotion de la science ouverte sera organisé à horizon 2030 dans la continuité de celui qui a été organisé au printemps 2025.



6. Garantir la qualité et l'ouverture des données sur la recherche menée à AgroParisTech

Objectifs

- S'assurer que les structures, productions et agentes/agents d'AgroParisTech sont identifiables de manière transparente et sans erreur dans les différentes bases de données bibliographiques et infrastructures numériques ouvertes de référence.
- Contribuer à la mise à jour des référentiels ouverts permettant d'identifier les autrices/auteurs, unités de recherche et productions utiles au pilotage de la recherche.
- Développer des outils de pilotage de la recherche basés sur des infrastructures et données ouvertes.

Mesures

Identifiants, référentiels et infrastructures

- 6.1.** AgroParisTech utilise uniquement des bases de données ouvertes en appui à son activité de bibliométrie.
- 6.2.** AgroParisTech demande à tous ses agentes/agents et doctorantes/doctorants de se doter d'un identifiant ORCID et d'y associer l'établissement employeur. Cet identifiant est également requis par le Ministère en charge de l'Agriculture pour les cadres scientifiques qui y sont rattachés. Il est recommandé de tenir à jour la page de profil associée (publications, etc.) en y affichant a minima les productions déposées dans HAL grâce à la fonctionnalité dédiée.
- 6.3.** AgroParisTech demande à ses cadres scientifiques et doctorantes/doctorants de se doter d'un identifiant

idHAL et de tenir à jour la liste des formes auteurs associées. La cellule HAL apporte un accompagnement dédié sur cette démarche.

6.4. AgroParisTech assure le contrôle qualité des référentiels ouverts AuréHAL et ROR pour les structures et personnes rattachées à l'établissement.

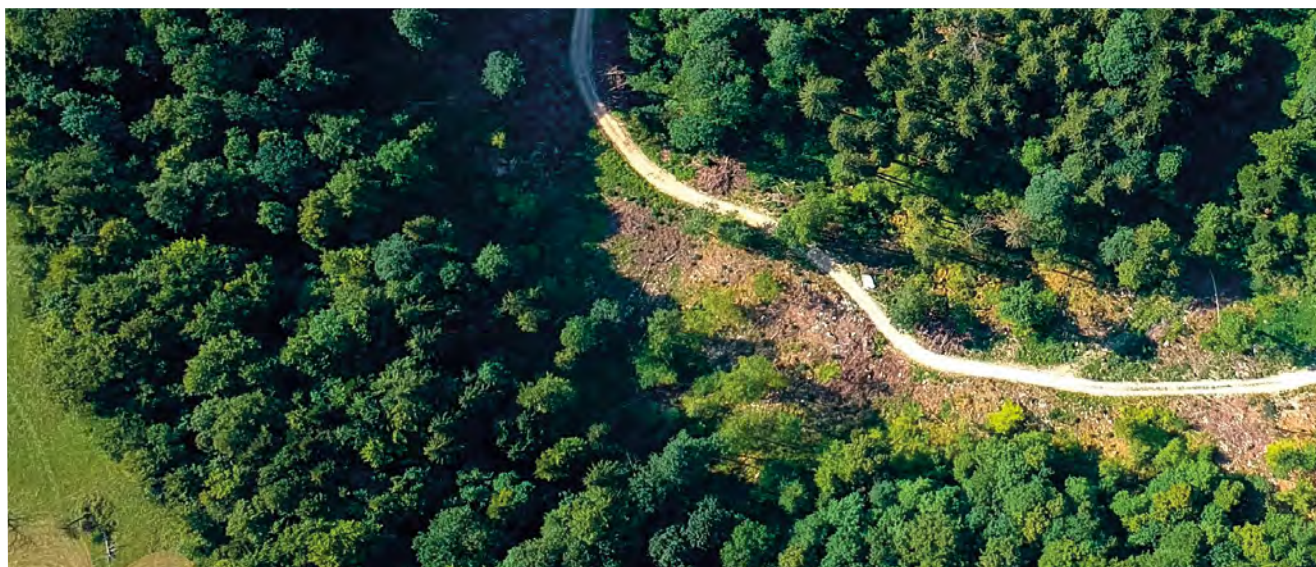
6.5. AgroParisTech assure le contrôle qualité des métadonnées concernant l'établissement dans la base de données bibliographique ouverte OpenAlex.

6.6. AgroParisTech demande de respecter [les règles institutionnelles d'affiliation pour les publications](#), et pour tout dépôt dans HAL, d'utiliser [les identifiants structures de référence](#) de leur unité de recherche et le cas échéant de l'établissement.

Pilotage et indicateurs

6.7. AgroParisTech édite chaque année un Baromètre de la Science ouverte local en utilisant la plateforme développée par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce baromètre fait a minima l'objet d'une communication interne auprès du comité science ouverte.

6.8. AgroParisTech développe CERES, une application de suivi des productions scientifiques et des informations relatives à la recherche des cadres scientifiques. L'application centralise les informations issues en priorité de l'environnement institutionnel science ouverte (en particulier HAL et Recherche Data Gouv), recense les identifiants ouverts des productions, structures et personnels et génère des statistiques relatives à l'ouverture des productions.



6.9. AgroParisTech s'aligne sur les principes internationaux définis par OSMI (*Open Science Monitoring Initiative*)²⁵ pour tout développement d'indicateurs complémentaires du Baromètre de la Science ouverte local le cas échéant.

6.10. La communication institutionnelle d'AgroParisTech rend compte des indicateurs science ouverte avec une attention particulière pour les productions déposées en archive ouverte ou entrepôts de référence : rapports d'activités, analyses bibliométriques, etc.

Feuille de route 2026-2030

- [1] L'application CERES sera connectée par API au portail HAL-AgroParisTech et à l'entrepôt de données national Recherche Data Gouv. Le code source de l'application, destiné à être ouvert, sera déposé sur la forge logicielle de l'Etat au cours de la période. Les identifiants structures ROR et AuréHAL des unités de recherche seront ajoutés à l'application.

- [1] Le pôle « Science ouverte, données de la recherche, bibliométrie » poursuit la structuration progressive d'une activité de contrôle qualité des métadonnées et référentiels ouverts via les outils développés par la communauté : contrôle trimestriel des référentiels AuréHAL et ROR ; contrôle hebdomadaire des métadonnées dans HAL et OpenAlex (dédoublonnage, enrichissement, etc.). Une réflexion sera menée sur les métadonnées dans Recherche Data Gouv dans l'hypothèse de moyens humains renforcés.

- [1] Le pôle « Science ouverte, données de la recherche, bibliométrie » poursuit la structuration progressive d'une activité de production régulière de rapports bibliométriques et d'indicateurs de pilotage de la politique science ouverte d'AgroParisTech ainsi que de la politique recherche. Une attention particulière sera portée à la production d'indicateurs de suivi et d'impact

à l'échelle des unités de recherche dans un objectif de pédagogie et d'accompagnement à l'adoption de pratiques science ouverte. Une réflexion spécifique aux indicateurs sur les données de la recherche sera menée dans l'hypothèse de moyens humains renforcés.

- [1] AgroParisTech instruit la signature de la Déclaration de Barcelone sur l'information de recherche ouverte²⁶.

- [2] Une réflexion sera menée sur la mise en place d'une page web dédiée aux indicateurs science ouverte d'AgroParisTech : Baromètre local et statistiques issues de CERES.

- [2] La DRITT reste attentive à la mise en place au niveau national d'une gouvernance relative aux identifiants uniques et à la circulation des données sur la recherche afin de faciliter le partage des informations entre structures (tutelles, unités etc.). Cette organisation s'appuie sur l'écosystème science ouverte (notamment ORCID et ROR). L'établissement étudiera les actions à prendre pour en garantir le suivi et la mise en œuvre en temps voulu.

- [2] La cartographie et l'implémentation d'identifiants numériques de référence pour les individus, les structures ou d'autres entités dans le système d'information de l'établissement est en cours de réalisation et devra impliquer les différentes directions concernées. Une attention particulière sera portée aux applications numériques relatives au pilotage de la recherche et à la prise en compte des identifiants ouverts.



²⁵ <https://open-science-monitoring.org/principles/>

²⁶ <https://barcelona-declaration.org/>

7. Encourager l'intégration de la science ouverte dans les activités d'enseignement d'AgroParisTech

Objectifs

- Préciser l'interface existant entre science ouverte et enseignement et sa déclinaison dans le contexte propre à AgroParisTech.
- Faciliter l'enrichissement des enseignements par les résultats de la recherche, en privilégiant des contenus librement accessibles et réutilisables, y compris au-delà du temps de la formation, à des fins d'illustration, de support d'exercice ou de support de projet étudiant.
- Former les étudiantes et étudiants d'AgroParisTech à trouver et réutiliser des ressources scientifiques en accès libre dans le cadre des actions de formation par la recherche (formation à la recherche bibliographique, conception de protocoles expérimentaux, etc.).
- Encourager la libre diffusion des contenus pédagogiques produits par AgroParisTech et s'appuyant sur des résultats de recherche.

Mesures

7.1. AgroParisTech reconnaît une synergie forte entre science ouverte et enseignement qui se traduit par les principes suivants :

(a) Les cours dispensés incluent des bibliographies, données, matériaux pédagogiques comprenant des contenus scientifiques. Les résultats des recherches alimentant les enseignements doivent autant que possible être disponibles en accès ouvert.

(b) Les cours eux-mêmes, en tant que productions s'appuyant sur des résultats scientifiques, sont des objets pouvant bénéficier d'une stratégie d'ouverture en s'inscrivant dans le mouvement des ressources éducatives libres.

(c) Les étudiantes et étudiants sont formés progressivement aux B.A.-BA de la recherche et deviennent eux-mêmes producteurs de résultats par le biais de travaux pratiques, de stages et d'enseignements de découverte. Par ailleurs, quelle que soit leur suite de carrière, elles et ils pourront continuer à avoir besoin d'accéder ou de réutiliser des travaux scientifiques. Une sensibilisation aux principes et bénéfices de la science ouverte est donc recommandée.

7.2. AgroParisTech encourage ses agentes et agents impliqués dans le développement et l'animation d'unités d'enseignement ou de toute autre intervention pédagogique, à privilégier dans la mesure du possible, et en accord avec leur liberté académique, des productions de recherche en accès ouvert (publications, jeux de données, etc.).

7.3. AgroParisTech encourage ses enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, dans le respect des réglementations en vigueur et en accord avec leur liberté académique, à déposer dans HAL-AgroParisTech les supports de cours jugés communicables pour une

audience élargie, et leur appliquer une licence ouverte selon les critères définis au 1.11.

7.4. AgroParisTech encourage ses enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, en accord avec leur liberté académique, à inclure dans l'offre de formation une sensibilisation aux enjeux et méthodes associées à la science ouverte (rendre des données réutilisables par d'autres, exploiter des bases de données ouvertes, etc.).

7.5. AgroParisTech administre et modère sur le portail DUMAS une collection dédiée aux mémoires étudiants : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-AGROPARISTECH/>. En l'absence de toute barrière juridique ou contractuelle, AgroParisTech encourage, avec l'accord de leurs autrices et auteurs, la diffusion en accès libre sur HAL ou tout autre outil jugé approprié des travaux étudiants répondant à l'ensemble des critères suivants :

- Production de validation de fin de cursus dispensé par AgroParisTech (master, ingénieur, mastère) ;
- Production réalisée suite à un stage dans une structure de recherche (UMR, service de R&D, institut technique, etc.) ;
- Production dans sa version corrigée après soutenance, dont l'ouverture est approuvée par les encadrantes et encadrants pédagogiques, et matérialisée par l'autorisation des différentes parties.

7.6. Les formations à la recherche et l'exploitation de ressources scientifiques (bibliographie, etc.) animées par la Direction de la documentation et du patrimoine culturel (DDPC) intègrent une sensibilisation à l'accès ouvert des publications et des données.



Feuille de route 2026-2030

- [1] Une réflexion sera menée à horizon 2030 pour préciser les compétences attendues des diplômées et diplômés d'AgroParisTech en matière de science ouverte et renforcer la sensibilisation des élèves ingénieurs (en tirant partie de la réforme du cursus ingénieur) et étudiantes/étudiants de master. Cette réflexion sera amorcée dans le cadre de la réforme du cursus ingénieur et en lien avec la GS Biosphera pour les masters concernés. Une cartographie des interventions d'ores-et-déjà réalisées sur ce sujet sera réalisée.
- [2] Une réflexion sera menée pour développer une sensibilisation à la science ouverte en contexte pédagogique dans le parcours de formation à l'enseignement prodigué aux nouveaux cadres scientifiques recrutés.

- [2] Une réflexion sera menée sur les pistes de collaboration possibles avec les ingénieurs pédagogiques pour inclure des éléments de sensibilisation à la science ouverte aux enseignements proposés.
- [2] Une réflexion sera menée dans le cadre de la mise à jour des formations à la science ouverte d'AgroParisTech pour inclure un contenu spécifique aux ressources éducatives libres.
- [2] Une réflexion sera menée avec la direction de la formation et les ingénieurs pédagogiques pour étudier les modalités d'accompagnement pouvant être proposées aux projets visant à développer des ressources éducatives libres s'appuyant sur des productions de recherche (publications, jeux de données, etc.).



8. Favoriser le développement d'une recherche ouverte et intègre

Objectifs

- Préciser l'interface existant entre politique science ouverte et intégrité scientifique et sa déclinaison dans le contexte propre à AgroParisTech.
- Développer des actions communes de sensibilisation et d'accompagnement permettant de renforcer mutuellement la défense de l'intégrité scientifique et le développement de la science ouverte.

Mesures

8.1. AgroParisTech reconnaît une synergie forte entre science ouverte et intégrité scientifique qui se traduit par les principes suivants :

(a) L'ouverture des processus et des résultats facilite la vérification de l'intégrité des travaux menés par la communauté de recherche d'AgroParisTech en cas de sollicitation ou de contestation. La pratique régulière de la science ouverte contribue à créer un environnement de travail qui décourage et complique les méconduites scientifiques (fraude, falsification, plagiat).

(b) L'intégrité scientifique et la science ouverte impliquent conjointement une gestion rigoureuse des données, codes et protocoles, une documentation détaillée des différentes étapes de la démarche de recherche et une attention particulière portée à une juste reconnaissance des différentes collaborations impliquées.

(c) L'intégrité scientifique et la science ouverte impliquent conjointement le développement d'une recherche reproductible, avec un niveau d'information suffisant pour en garantir une réutilisation selon les standards de la discipline.

8.2. AgroParisTech a, depuis de nombreuses années, nommé une référente ou un référent à l'intégrité scientifique (RIS) qui développe des documents de cadrage et mène des actions de sensibilisation auprès de la communauté de recherche. La chargée / le chargé de mission science ouverte collabore avec la ou le RIS à des actions conjointes pour contribuer à limiter les méconduites scientifiques et améliorer la confiance dans la recherche produite par l'établissement. La ou le RIS contribue au pilotage de la politique science ouverte en participant au comité dédié.

Feuille de route 2026-2030

- [1] Des cas d'usage à l'interface entre intégrité scientifique et science ouverte seront identifiés et serviront de support aux actions de sensibilisation portés par les différents acteurs concernés.

- [1] Des supports de formation communs seront développés à horizon 2030 pour pouvoir être utilisés dans les actions respectives des acteurs concernés.

- [2] Des actions communes pourront être discutées avec les partenaires d'AgroParisTech selon les opportunités.



9. Favoriser l'ouverture de la recherche à la société

Objectifs

- Préciser l'interface existant entre politiques science ouverte et sciences et société ²⁷ et sa déclinaison dans le contexte propre à AgroParisTech.
- Développer des actions coordonnées facilitant l'appropriation des méthodes et résultats scientifiques par les différents publics visés par l'ouverture de la recherche.

Mesures

9.1. AgroParisTech reconnaît une synergie forte entre science ouverte et sciences et société qui se traduit par les principes suivants :

(a) Les politiques science ouverte et sciences et société de l'établissement ont pour objectif commun de renforcer le partage des recherches menées à AgroParisTech, à la fois résultats mais aussi éléments de méthode et de construction de la démarche scientifique. La politique science ouverte assure l'accessibilité à l'ensemble de la société des différents éléments de méthode et résultats issus d'une activité de recherche ; la politique sciences et société soutient une appropriation par toutes les composantes de la société des avancées de la connaissance et des débats qui leur sont associés.

(b) Les politiques science ouverte et sciences et société de l'établissement ont pour objectif commun de renforcer l'implication des actrices et acteurs de la société civile dans la construction de la recherche à différentes étapes. Elles contribuent conjointement, en apportant des expertises complémentaires, aux démarches de sciences et recherches participatives définies comme toutes « formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent, avec des chercheurs, des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée » ²⁸. Le pôle « sciences et société » de la DRITT coordonne les actions de l'établissement dans ce domaine.

9.2. Toute opération de communication valorisant des travaux de recherche d'AgroParisTech (portrait de chercheuse ou chercheur, présentation d'une publication, rapport d'activités, etc.) intègre autant que possible un renvoi vers des versions en accès ouvert des travaux mentionnés, en privilégiant le recours à des identifiants pérennes et les versions déposées dans HAL-AgroParisTech.

9.3. AgroParisTech porte une stratégie de valorisation à destination de la société de ses travaux de recherche sous différentes formes : podcasts, rencontres, événements, etc. :

- La source scientifique est autant que possible signalée en privilégiant les versions en accès ouvert, notamment les versions déposées dans HAL-AgroParisTech ;
- Les enregistrements, captations, supports divers issus de ces actions sont valorisés autant que possible en

privilégiant le recours à des licences libres (cf. points 1.11, 2.7 et 2.8) et à des infrastructures garantissant un accès ouvert et pérenne à ces contenus.

9.4. AgroParisTech développe une stratégie d'accompagnement pour les sciences et recherches participatives. Les questions relatives à la collecte, gestion et valorisation des données ainsi qu'aux publications issues de ces projets sont concernées par les préconisations des politiques science ouverte et données de la recherche d'AgroParisTech, et bénéficient des dispositifs d'accompagnement dédiés.

9.5. AgroParisTech apporte un appui aux démarches visant à faciliter l'appropriation de la recherche par les membres de la société civile et les démarches de sciences et recherches participatives. Les projets mixtes, incluant aussi bien une dimension science ouverte (relative à l'accessibilité et le potentiel de libre réutilisation des publications, données, méthodes et protocoles de recherche) que sciences et société (incluant un dispositif spécifiquement dédié à des publics non spécialistes) sont encouragés. En cas de besoin, la DRITT accompagne les porteurs de l'initiative.

Feuille de route 2026-2030

- [1] En lien avec la direction de la communication, la référence aux sources scientifiques en accès ouvert seront renforcées dans les éléments de communication institutionnelle valorisant les recherches d'AgroParisTech (focus sur une publication, actualité relative à la recherche, etc.).

- [1] Des ressources pédagogiques seront identifiées ou développées à destination de la communauté de recherche pour aider à mettre en œuvre une stratégie adaptée en sciences et recherches participatives, avec une attention particulière pour les dimensions données de la recherche et/ou stratégie de publication des résultats.

- [2] AgroParisTech valorisera en accès ouvert les contenus associés à des formats destinés à différents publics de la société (supports de présentation, flyers, posters, captations, etc.) et impliquant au moins un cadre scientifique d'AgroParisTech, lorsque cela est possible et pertinent. Une attention particulière sera apportée au lien, via un identifiant pérenne, vers les sources scientifiques mobilisées.

- [2] AgroParisTech se coordonnera avec les partenaires sur les actions de sciences et recherches participatives dans le cadre des réseaux dédiés à la science ouverte et sciences et société, notamment l'Université Paris-Saclay et INRAE.

- [3] Un accompagnement d'un projet de sciences et recherches participatives sera expérimenté sur les dimensions données de la recherche et/ou stratégie de publication des résultats.

²⁷ <https://www.agroparistech.fr/recherche/sciences-societe/politique-sciences-societe-dagroparistech>

²⁸ Charte des sciences participatives en France, 2017, <https://franceuniversites.fr/wp-content/uploads/2017/03/2017-03-20-Chartes-Sciences-Participatives-final.pdf>

10. Favoriser l'ouverture de l'innovation à la société

Objectifs

- Préciser l'interface existant entre politiques science ouverte et innovation et sa déclinaison dans le contexte propre à AgroParisTech.
- Définir les modalités d'articulation possibles entre stratégie d'ouverture de la recherche et d'innovation.
- Etudier les différentes modalités de valorisation des processus et résultats de recherche ouverts de l'établissement pouvant donner lieu à des innovations.

Soutenir des initiatives favorisant l'accès aux recherches ouvertes d'AgroParisTech pour des acteurs extérieurs, économiques ou issus de la société civile, afin de développer des produits, procédés ou concepts innovants.

Mesures

10.1. AgroParisTech reconnaît une synergie forte entre science ouverte et innovation qui se traduit par les principes suivants :

(a) Il est possible d'articuler stratégies d'ouverture et d'innovation en anticipant les différentes temporalités et modalités de protection des résultats concernés.

(b) Les résultats ou procédés scientifiques ouverts peuvent faire l'objet d'une valorisation économique et sont pris en compte par les travaux de la cellule innovation et transfert technologique.

(c) Les principes de la science ouverte peuvent être appliqués à des projets d'innovation afin de faciliter la co-construction entre acteurs de la recherche et acteurs du monde socio-économiques.

10.2. AgroParisTech recommande de définir une articulation entre stratégie d'ouverture et d'innovation en appliquant les principes suivants :

(a) Définir une période d'embargo avant publication en accès ouvert de résultats, données, codes, protocoles si une démarche de valorisation économique ou liée au développement d'une innovation le requiert (dépôt de brevet, etc.).

(b) Appliquer tous traitements permettant de garantir la protection des éléments de stratégie les plus sensibles pour un projet de valorisation économique ou d'innovation (anonymisation, réduction de la granularité sur les données, etc.) avant ouverture des résultats.

(c) Identifier la licence juridique la plus adaptée au projet, en incluant dans la réflexion les licences libres telles que définies aux paragraphes 1.11, 2.7 et 2.8.

10.3. Pour tout projet de recherche à financement public majoritaire donnant lieu à valorisation économique, un principe d'ouverture par défaut sera appliqué en l'absence de contraindication liée à la propriété intellectuelle, la protection d'éléments sensibles ou toute autre exception relevant de cadres juridiques spécifiques, et en appliquant les principes définis au paragraphe 10.2.

10.4. AgroParisTech s'engage à ce que le montage de partenariats avec des acteurs privés étudie les stratégies d'ouverture envisageables en recherchant le meilleur équilibre avec les intérêts des partenaires.

10.5. AgroParisTech développe toute action permettant de faciliter l'identification et la réutilisation par tout acteur du monde socio-économique de données, codes, protocoles, résultats de recherche ouverts produits par l'établissement. Une attention particulière est apportée aux ressources pouvant être utiles aux entreprises accompagnées par les InnLabs d'AgroParisTech, et plus largement à toute initiative liée à l'innovation.

10.6. Le modèle économique en réflexion en soutien à l'innovation à AgroParisTech intègre le potentiel de valorisation des données, codes, protocoles, résultats de recherche ouverts produits par l'établissement, et plus largement par l'ensemble de la communauté scientifique.

10.7. AgroParisTech encourage le développement de tous dispositifs facilitant des démarches d'innovation ouverte, répondant aux caractéristiques suivantes :

(a) Implication de différents profils d'acteurs pouvant inclure chercheuses et chercheurs, entreprises, membres de la société civile, etc.

(b) Définition d'une stratégie de partage des résultats s'adressant à un public élargi au-delà des partenaires et selon des modalités adaptées à la nature du projet.



Feuille de route 2026-2030

- [1] Les modèles de contrat proposés pour toute collaboration avec des partenaires publics ou privés seront revus pour intégrer systématiquement une clause facilitant l'ouverture des résultats de recherche.
- [1] Des ressources d'accompagnement spécifiquement dédiées aux InnLabs seront produites pour faciliter la recherche de résultats ouverts dans les infrastructures de référence : entrepôts de données de confiance, archives ouvertes, etc. La production de ces ressources pourra être réfléchie en lien avec les partenaires dans le cadre des ateliers de la donnée.
- [1] Une réflexion sera menée sur les processus d'accompagnement respectivement à la science ouverte et à l'innovation pour mieux intégrer la sensibilisation à l'articulation entre les deux approches auprès de la communauté de recherche d'AgroParisTech : adaptation de l'offre de formation, développement de ressources dédiées, etc.
- [2] Un benchmark des initiatives de terrain portées par des membres de la communauté AgroParisTech et se situant à l'interface entre science ouverte et innovation a été engagé et sera poursuivi au cours de la période.
- [2] Des cas d'usage illustrant les possibilités de valorisation de données, codes ou tout autre résultat ouvert feront l'objet d'une communication spécifique (en lien avec axe 5)
- [2] Une étude des réflexions menées par les partenaires a été engagée et sera poursuivie au cours de la période, incluant INRAE, l'université Paris-Saclay, le CNRS, l'université de Lorraine. Des pistes de collaboration seront étudiées selon les opportunités.





agroparistech.fr

Contact : dritt@agroparistech.fr



Partenaire de

